

Association, salariés,
indépendante, honoraires, statut,
budgets, plan de financement
factures, AVS, LPP, assurances,
carnet ATA, douane, comptabilité,
décompte, communication,
subventions, salaire minimum, ...

Un exemple

- Invitation a participer à une exposition collective en France, à Paris.
- Votre projet: 1 performance avec 2 danseurs et des objets volumineux
- Enveloppe budgétaire proposée par le lieu d'accueil: 5'000 euros +++

Mon statut?

- Créer une association?
- Devenir indépendant?
- Autre solution?

Association

Une association est un groupe de personnes qui décide de s'unir, sur la base de statuts, et de se vouer à des buts idéaux. C'est la forme la plus simple et la plus efficace pour agir collectivement.

- Créer des statuts
- Réunir un Comité
- S'affilier aux assurances sociales
- Devenir salarié de « son » association et pouvoir salarié des collaboratrices/teurs

Les statuts - Articles

Statuts de l'Association XXXXXX

I. Définition

Art. 1 *Nom*

L'Association XXXXXX est une association à caractère culturelle et à but non lucratif.

Elle est régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Art. 2 *Date de création*

L'association s'est créée le XXXXXX, sa durée est illimitée.

Art. 3 *Siège*

Le siège de l'association est à Genève.

Art. 14 *Représentation*

La directrice artistique engage valablement l'Association par sa signature individuelle.

Les autres membres du Comité engagent l'Association par une signature collective à deux.

Buts

Art. 4 Buts

Ici, par exemple, les buts de l'association du théâtre de l'Usine:

L'Association est une association à but non lucratif.

Ses buts sont :

- L'encouragement et le développement de la danse, du théâtre et de toute forme d'art vivant s'y rapportant ;
- La gestion de l'espace de représentation, de la salle de répétition et du bureau ;
- et La coordination de ces activités.

Dans notre exemple ça pourrait être...

Dans notre exemple ça pourrait être...

Art. 4 Buts

L'Association XXXXXXX a pour buts :

- De favoriser la création et de soutenir la production d'œuvres artistiques initiées par ses membres. Ces œuvres relèvent principalement des arts visuels.
- D'assurer la communication, la diffusion et la distribution des œuvres produites.
- D'acquérir les biens et le matériel nécessaires à la réalisation de ses buts, mobiliers ou immobiliers.
- De défendre les intérêts artistiques et matériels de ses membres.
- Elle n'a aucun but lucratif

Comité

Besoin de 2 ou 3 personnes

- Président/e
- Secrétaire
- Trésorier/ère

Association XXXX
4, rue du XXXX
CH – 1201 Genève

**Procès Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de
l'Association XXXX
5 août 201X**

Présent/es: Mme. XXXX, Mme XXXX, Mme. XXXX, M. XXXX, M. XXXX, M. XXXX, M. XXXX, M. XXXX.

ORDRE DU JOUR:

- Rédaction des buts de l'Association XXXX
- Lecture et approbation des Statuts
- Election du Comité et signature des Statuts

Rédaction des buts de l'Association XXXX

L'Association XXXX a pour buts :

- XXXX
- XXXX
- XXXX
- XXXX
- XXXX

Lecture et approbation des Statuts

Les buts ont été intégrés dans les Statuts. Ceux-ci sont lut à l'ensemble des membres. L'unanimité des membres approuve ces Statuts.

Election du Comité et signature des Statuts

Le Comité élu est composé comme suit:

Présidente: Mme. XXXX; Trésorier: M. XXXX; Secrétaire: M. XXXX.

Le Comité élit Mme./M. XXXX en qualité de directrice/directeur artistique.

Le Comité et le/la directrice artistique sont élus pour la suite de l'année 201X et pour toute l'année 201X.
Le Comité signe les Statuts.

Genève, le 5 août 201X

Présidente, XXXX : _____

Trésorier, XXXX : _____

Secrétaire, XXXX: _____

Le statut d'indépendant / raison individuelle

Le statut d'indépendant doit être reconnu et demandé à l'AVS. Un certain nombre de critères doivent être remplis.

La détermination du statut d'indépendant se fait de cas en cas au regard de ces critères et sur la base des documents fournis par l'assuré et de ses éventuelles explications.

Critères principaux

Le risque économique

Parmi les éléments qui sont des indices de l'existence de ce risque, on peut noter, entre autres critères, que les profits appartiennent à l'entrepreneur et que les salaires de son personnel, les divers frais et les pertes éventuelles sont également à sa charge.

L'entrepreneur procède à des investissements en capital, en matériel et paie, en général, un loyer commercial.

L'organisation du travail

L'élément principal au niveau de l'organisation du travail est le lien de subordination. Est considéré comme indépendant celui qui n'est pas soumis de façon déterminante aux instructions d'autrui, étant entendu que l'on peut recevoir des instructions sans pour autant être subordonné au niveau de l'exécution des tâches.

L'accomplissement du travail

Un des critères d'indépendance est le fait de pouvoir engager du personnel et de lui déléguer l'exécution de tout ou partie des tâches.

Autres critères

Le droit de pouvoir travailler pour plusieurs entreprises est un critère d'indépendance.

L'utilisation de ses propres locaux parle également en faveur d'une activité indépendante.

Ces critères ne sont pas exhaustifs et doivent être interprétés conjointement, à la lumière des éléments à disposition. Il faut noter, en outre, que le fait que l'assuré exerce son activité à titre principal ou accessoire n'a aucun effet sur la qualification de cette dernière.

<https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/le-statut-d-independant>

Autres solutions?

Autres solutions?

- Se salarié soi-même en passant par une autre structure juridique (autre association, compagnie, etc.)
 - Créer une association sans s'affilier à l'AVS, ne pas se salarié et utiliser la somme destinée à votre salaire comme fonds pour votre association
-> pour la production de projets futurs.
- = engager des collaborateurs indépendants qui pourront facturer leur travail.

Assurances sociales

Pour les salariés:

Charges employés	Charges employeurs
AVS / AI /APG 5.125%	AVS / AI /APG 5.125%
AC 1.10%	AC 1.10%
Amat 0.041%	Amat 0.041%
	AF 2.45%
LPP 7%	LPP 8%
LAA 1.02%	LAA 1.02%
	Frais admin. cant. 2.621% sur cotisations AVS/AI/APG

ASSOCIATION XXXXX
Rue XXXX
1201 Genève

Genève, le XXXXX 2016

Fiche de salaire

Nom: _____
Prénom: _____
N° AVS: _____
Adresse: _____
En qualité de: _____
Période: _____

Salaire de base		sFr.	4'500.00
Vacances	8.33%	sFr.	374.85
Salaire brut		sFr.	4'874.85
AVS/AI/APG	5.125%	sFr.	249.84
Ass Chômage	1.10%	sFr.	53.62
Ass Maternité	0.041%	sFr.	2.00
LPP	7%	sFr.	341.24
LAA	1.02%	sFr.	49.72
total retenues sur salaire		sFr.	-696.42
Salaire net		sFr.	4'178.43

Coordonnées bancaires ou postales:

IBAN:

CALCUL COUT EMPLOYEUR

Salaire brut yc vacances (+8.33%) sFr. 4'874.85

Employé

Charges:			
AVS, AI, APG	5.125%	sFr.	249.84
AC	1.10%	sFr.	53.62
Amat	0.041%	sFr.	2.00
LAA (artes & comoedia)	1.020%	sFr.	49.72
LPP (artes & comoedia)	7.00%	sFr.	341.24
Total charges employé		sFr.	696.42

Salaire net employé sFr. 4'178.43

Employeur

Charges:			
AVS, AI, APG	5.125%	sFr.	249.84
AC	1.10%	sFr.	53.62
Amat	0.041%	sFr.	2.00
AF	2.45%	sFr.	119.43
LAA (artes & comoedia)	1.020%	sFr.	49.72
LPP (artes & comoedia)	8.00%	sFr.	389.99
Frais administratifs canton.	2.621%	sFr. 499.67	sFr. 13.10
Total charges employeur		sFr.	877.70
Total charges employé		sFr.	696.42
Salaire net employé		sFr.	4'178.43
Total charges employeur		sFr.	877.70

Total pour salaire sFr. 5'752.55

Salaire minimum

<http://ssrs.ch/>

Syndicat Suisse Romand du Spectacle

Salaires bruts, hors vacances

- 4'500.- par mois
- 1'500.- pour une semaine de contrat
- 500.- pour un jour de contrat
- 300.- pour un service de 3H30
- 100.- pour une heure

Assurances sociales

Pour les indépendants:

Indépendant
AVS / AI / APG 9.70%
AF 1.90%
Amat 0.042%

Une inscription au registre du commerce et à la tva sera obligatoire à partir de CHF 100'000.- de chiffre d'affaires brut annuel.

Certaines activités professionnelles exercées à titre indépendant sont exemptées de l'assujettissement à la TVA (par exemple : agriculteurs, artistes peintres, pour leur chiffre d'affaires provenant de leur propre production).

Budget et plan de financement

- Budget =
liste de l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation du projet (charges)

- Plan de financement =
liste des fonds (produits) nécessaires

Budget prévisionnel projet XXXXX

un projet de XXXX

Salaires bruts

Poste	Nom	Effectif	Sal/Mois	Sal/jour	Nb de jour		
Charges sociales (AVS, LPP)			22%				
sous-total						sFr	-

Honoraires

Poste	Nom	Effectif	Forfait				
sous-total						sFr	-

Frais de production et technique

sous-total						sFr	-
-------------------	--	--	--	--	--	------------	----------

Voyages-Hébergement-Défraiements

Voyages
Hébergements
Défraiements

sous-total						sFr	-
-------------------	--	--	--	--	--	------------	----------

Frais promotion-Administration

sous-total						sFr	-
-------------------	--	--	--	--	--	------------	----------

TOTAL DES CHARGES

						sFr	-
--	--	--	--	--	--	------------	----------

Budget prévisionnel projet XXXXX

un projet de XXXX

Salaires bruts

Poste	Nom	Effectif	Sal/Mois	Sal/jour	Nb de jour		
Artiste, conception	XX	1 sFr	4'875.00	15	207.5	sFr	3'112.50
Performeur 1	XX	1 sFr	4'875.00	5	207.5	sFr	1'037.50
Performeur 2	XX	1 sFr	4'875.00	5	207.5	sFr	1'037.50
Soutien administratif	XX	1 sFr	4'875.00	3	207.5	sFr	622.50
Charges sociales (AVS, LPP)			22%			sFr	1'278.20
sous-total						sFr	7'088.20

Honoraires

Poste	Nom	Effectif	Forfait			
Constructeur	XX	1 sFr	2'000.00	sFr	2'000.00	
Photographe	XX	1 sFr	300.00	sFr	300.00	
sous-total					sFr	2'300.00

Frais de production et technique

Achat matériel construction (bois, peinture, etc)					sFr	1'000.00
Costumes					sFr	500.00
Location atelier					sFr	200.00

sous-total					sFr	1'700.00
-------------------	--	--	--	--	------------	-----------------

Voyages-Hébergement-Défraiements

Voyages						
Artiste	2x	Ge-Paris-Ge			sFr	300.00
2 performeurs	1x	Ge-Paris-Ge			sFr	300.00
bus, taxi, divers					sFr	100.00

Hébergements						
Hotel		3 personnes	sFr	150.00	6 nuitées	sFr 900.00

Défraiements						
Per diems		3 personnes	sFr	50.00	12 repas à Paris	sFr 600.00
					18 repas à Genève	sFr 900.00

sous-total					sFr	3'100.00
-------------------	--	--	--	--	------------	-----------------

Frais promotion-Administration

Impressions dossiers					sFr	50.00
Impressions flyers					sFr	100.00
Captation vidéo					sFr	200.00
Divers et imprévus					sFr	100.00

sous-total					sFr	450.00
-------------------	--	--	--	--	------------	---------------

TOTAL DES CHARGES					sFr	12'338.20
--------------------------	--	--	--	--	------------	------------------

Plan de financement

XXX	XXX	sFr. 0.00
XXX		sFr. 0.00
XXX		sFr. 0.00
XXX		sFr. 0.00
XXX		sFr. 0.00

TOTAL RECETTES		sFr. 0.00
-----------------------	--	------------------

Déficit		sFr. 0.00
---------	--	-----------

Plan de financement

Lieu d'accueil	€	5'000.00	sFr. 5'350.00
Lieu d'accueil voyages-perdiem-hébergements			sFr. 2'200.00
Ville de Genève			sFr. 2'000.00
Pro Helvetia			sFr. 2'500.00
Fonds propre			sFr. 288.20

TOTAL RECETTES			sFr. 12'338.20
-----------------------	--	--	-----------------------

Déficit			sFr. 0.00
---------	--	--	-----------

Envoi de matériel

Carnet ATA

Document douanier international, le carnet ATA (admission temporaire) permet l'importation temporaire de marchandises sans payer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits de douane. Les carnets ATA sont délivrés et acceptés dans la plupart des pays du monde.

Passage des frontières simplifié

Passeport de marchandises, valable un an, le carnet ATA simplifie le passage temporaire des frontières. Importateurs et exportateurs n'utilisent qu'un seul document pour toutes leurs formalités douanières.

Caution 0.8%

Emoluments: env. 100.-

<http://www.ccig.ch/Services/Exportations/Carnets-ATA>

- Documenter le travail
- Communiquer sur ce que vous faites

- Facturer
- Décompte / comptabilité
- Retour aux subventionneurs et lieu d'accueil